

Programme de subventions – protection contre les inondations de sous-sols

Formulaire de demande

Section 1 – Adresse du travail admissible

Numéro de voirie _____ Nom de rue _____
Code postal _____

Section 2 – Renseignements sur le ou la propriétaire

Nom du ou de la propriétaire (tel qu'il figure sur votre relevé de taxes foncières de la ville de Winnipeg)

Prénom _____ Nom de famille _____
Numéro de téléphone de jour _____ Autre numéro de téléphone _____
Adresse électronique _____

Adresse postale (si elle diffère de l'adresse ci-dessus)

Numéro de voirie _____ Nom de rue _____
Ville _____ Province _____ Code postal _____

Section 3 – Renseignements sur les permis et les inspections

Vous devez vous procurer un ou plusieurs des permis qui suivent, selon le travail que requiert l'installation d'un clapet anti-retour intégré ou d'un système de drainage à pompe de puisard.

Les installations doivent être vérifiées et approuvées par un inspecteur ou une inspectrice de la ville de Winnipeg.

- | | |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Copie du permis de plomberie ci-annexée | <input type="checkbox"/> Inspection finale terminée |
| <input type="checkbox"/> Copie du permis d'électricité ci-annexée | <input type="checkbox"/> Inspection finale terminée |
| <input type="checkbox"/> Copie du permis de construction ci-annexée | <input type="checkbox"/> Inspection finale terminée |

Section 4 – Coûts d'installation admissibles (selon votre facture détaillée)

	Coût des matériaux	Coût de location de l'équipement	Coût de la main-d'œuvre	Sous-total
<input type="checkbox"/> Clapet anti-retour intégré	_____	_____	_____	_____ \$
<input type="checkbox"/> Système de drainage à pompe de puisard	_____	_____	_____	_____ \$
			TOTAL payé en entier	_____ \$

Section 5 – Liste de vérification

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> J'ai rempli et signé le formulaire de demande. | <input type="checkbox"/> Je demande le remboursement du coût de location de l'équipement qui n'a pas été inclus dans la facture de mon entrepreneur et je joins l'original du reçu. |
| <input type="checkbox"/> Je demande le remboursement du coût admissible de la main-d'œuvre et je joins l'original des factures que mon entrepreneur a fournies et qui indiquent : <ul style="list-style-type: none">• l'adresse de l'installation admissible;• le nom et l'adresse de l'entrepreneur;• le détail de tous les frais reliés à l'installation admissible;• le total du montant payé et la mention clairement indiquée « payé en entier », | <input type="checkbox"/> Je joins une copie des permis requis pour l'installation admissible. |
| <input type="checkbox"/> Je demande le remboursement du coût des matériaux qui n'a pas été inclus dans la facture de mon entrepreneur et je joins l'original du reçu. | <input type="checkbox"/> Mon installation a été approuvée par un inspecteur ou une inspectrice de la ville de Winnipeg. |
| | <input type="checkbox"/> J'ai lu, compris et je suis d'accord avec les conditions du Programme citées au verso de ce formulaire. Je reconnais que d'autres conditions énoncées dans le règlement qui porte sur le Programme de subventions – protection contre les inondations de sous-sols peuvent s'appliquer à ma demande. |

Conditions d'admission aux subventions

1. Le fait de faire une demande ne garantit pas l'attribution de la subvention. Les subventions sont distribuées selon la formule du premier arrivé, premier servi, et font l'objet d'un financement annuel approuvé par le Conseil municipal.
2. On accorde une seule subvention par bien et par installation admissible.
3. Pour être admissible à la subvention :
 - vous devez posséder un immeuble résidentiel (maison unifamiliale ou multifamiliale, duplex) qui doit être relié à l'égout d'eaux usées de la ville au moment de procéder à l'installation admissible;
 - vous devez déposer votre demande dans l'année qui suit la date de l'inspection finale;
 - vous devez obtenir les permis requis et voir à ce que les dispositifs admissibles soient installés le 1^{er} mai 2010 ou après;
 - pour demander un remboursement du coût de la main-d'œuvre, l'entrepreneur (p. ex., plombier ou électricien agréé ou entrepreneur de bâtiment) doit obtenir les permis requis et installer les dispositifs admissibles;
 - vous devez vous assurer que les installations admissibles sont vérifiées et approuvées par un inspecteur ou une inspectrice de la ville de Winnipeg;
 - vous ne devez pas avoir de taxes en souffrance ni de dettes envers la ville de Winnipeg au moment du traitement de votre demande.

Signature de l'auteur ou de l'auteure de la demande

Renseignements personnels

Nous recueillons ces renseignements personnels afin d'établir votre subvention au titre du Programme de subventions – protection contre les inondations de sous-sols, et ce, en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Acceptation des conditions

En faisant une demande de subvention dans le cadre du Programme de subventions – protection contre les inondations de sous-sols de la ville de Winnipeg, je reconnais comprendre et j'accepte ce qui suit :

- Je suis entièrement responsable du travail qui est effectué sur mon bien.
- La ville n'assume aucune responsabilité quant au travail admissible effectué, et le travail en question ne peut garantir qu'il n'y aura pas d'inondation de sous-sol.
- La ville de Winnipeg :
 - ne préconise aucune marque, aucun produit, aucun fournisseur et aucune entreprise en particulier;
 - ne garantit pas les matériaux, la qualité d'exécution ou l'efficacité des dispositifs de protection admissibles.
- Je ne demanderai aucun remboursement et n'intenterai aucune action contre la ville de Winnipeg en cas de pertes, de dommages et de frais pouvant découler de ma participation au Programme, et j'indemnise la ville de toute réclamation ou de toute action faite en mon nom par quelqu'un d'autre.
- Si cette demande comprend des renseignements, des déclarations ou des preuves erronés ou trompeurs, la ville est en droit de :
 - rejeter ma demande;
 - d'exiger le remboursement entier et immédiat de toute somme qui m'a été versée en guise de subvention;
 - de me poursuivre en justice ou d'intenter d'autres poursuites judiciaires contre moi.

Date (mois/jour/année)

Pour plus de renseignements

- Visitez notre site Web à winnipeg.ca/waterandwaste.
- Composez le 311, ouvert 24 heures sur 24, tous les jours.
- Envoyez un message électronique à basementprotectionsubsidy@winnipeg.ca.

Envoyez votre demande remplie par la poste ou déposez-la à l'adresse qui suit :

Programme de subventions – protection contre les inondations de sous-sols
Service des eaux et des déchets de la ville de Winnipeg
1199, avenue Pacific, pièce 110, Winnipeg (Manitoba) R3E 3S8
De 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés)

Réservé à l'administration

Montant total de la subvention _____ \$

Date de réception (MM/JJ/AAAA)	Date du traitement (MM/JJ/AAAA)	Demande <input type="checkbox"/> approuvée par <input type="checkbox"/> refusée par :	
		EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE	SIGNATURE